

REGLEMENT DE CONSULTATION Séjour Madrid 2022

Article 1 : identification de la personne adjudicatrice

Lycée Las Cases – Place de la Résistance – 81500 LAVAUUR
Représenté par M. Gilles MARTINEZ, proviseur
Téléphone : 05.63.58.00.45 – Courriel : 0810030T-gest@ac-toulouse.fr

Pour les demandes de renseignements :

Mme Corinne CAZES, gestionnaire, courriel : 0810030T-gest@ac-toulouse.fr

Article 2 : objet du marché

Le marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne (Madrid), du dimanche 17 avril 2022 au samedi 23 avril 2022.

Le marché n'est pas alloti.

Pièces jointes à la présente consultation : cahier des clauses administratives générales, cahiers des clauses techniques particulières et présent règlement de consultation.

Article 3 : modalités de dépôt des candidatures

Les documents à fournir sont les suivants :

- La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2), ou formulaire DUME
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de moins de trois mois
- l'offre financière (devis) détaillant les prix proposés, le programme du séjour et les prestations
- tout document (note d'accompagnement, mémoire...) permettant d'évaluer la capacité technique

Les documents doivent être rédigés en langue française.

Les candidatures et offres devront être déposées sur la plateforme de dématérialisation des offres : mapa.aji-France.com.

Date limite de réception des candidatures et offres : jeudi 9 décembre 2021 à 12h00

Article 4 : examen des offres et critères d'attribution

Le choix se portera sur l'offre économiquement la plus avantageuse. Le critère sera le prix à 50 % et la qualité des prestations à 50 %.

Le pouvoir adjudicateur procèdera à l'appréciation des offres d'une part, au regard de l'offre financière détaillant les prix, les prestations proposées et le programme des visites et d'autre part au regard des informations fournies par le candidat sur ses capacités, sa méthodologie, son engagement environnemental et social...

Le critère « qualité des prestations » prendra notamment en compte :

- Le respect du programme demandé
- La qualité des repas et hébergements
- L'accompagnement à la préparation (outil d'aides à la préparation du voyage, supports éducatifs et pédagogiques...)
- L'accompagnement durant le séjour